

**Direction : Social Santé Solidarité**

**Social, Solidarité, Santé**

**REF : SOCIAL2009003**

**Signataire : CG**

**OBJET :Avenant n°2 à la convention entre la ville et l'association "Séniors d'Aubervilliers" prorogation pour l'année 2010**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application 0°2001-495 du 6 juin 2001,

Vu la mise à disposition par la ville des locaux, du personnel et certains moyens matériels, ainsi que l'attribution d'une subvention annuelle à l'association «Seniors d'Aubervilliers »,

Vu l'arrêté de délégation de fonction à Véronique HAMMACHE, 15è adjointe en date du 22 mars 2008,

Vu le budget communal,

Considérant qu'il a lieu de définir précisément le cadre de cette collaboration,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** la signature de l'avenant n°2 à la convention avec l'association Seniors d'Aubervilliers au titre de l'année 2010.

**PERMET** au Maire de donner l'autorisation de signer cet avenant à Véronique HAMMACHE, Maire Adjointe.

Le Maire.